

DECISION N° 37-2022 portant validation du devis de la société TEAM RESEAUX pour la création d'un éclairage avec détection pour le cheminement piétons sur les Monts

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article R. 2194-5 du Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis de la société Team Réseaux en date du 21 mars 2022 pour la réalisation de travaux de création d'un éclairage avec détection.

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;
Considérant que la proposition de la société Team Réseaux est économiquement la plus avantageuse ;

DECIDE :

- De valider le devis de la société Team Réseaux pour la réalisation de travaux de création d'éclairage avec détection d'un montant de 93 078 € HT.
- De verser un acompte de 30 % par virement bancaire à la signature du devis

A Bernay, le 16/05/2022

signé électroniquement le 16/05/2022,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

